

A photograph of an outdoor swimming pool with a light-colored tiled deck. The pool water is a vibrant blue. In the background, there are green plants and a dark blue diagonal overlay that covers the right side of the image.

Élégance en plein air

Margelles de piscine
et dalles de terrasse

WESERWABEN

Au style inspiré.

Bienvenue dans le monde des margelles de piscine et des dalles de terrasse élégantes.

Faites de votre espace extérieur un lieu à la fois élégant et fonctionnel grâce à nos margelles de piscine en béton de qualité supérieure. Chaque élément a été fabriqué avec le plus grand soin afin d'apporter non seulement une touche d'élégance à votre jardin, mais aussi de créer une atmosphère accueillante – parfaite pour des journées d'été inoubliables, qui ressemblent à de courtes vacances dans votre propre maison.

Nos margelles de piscine en béton se distinguent non seulement par leur design attrayant, mais aussi par leur fonctionnalité bien pensée. La surface est un gage de sécurité et de confiance, et la longévité exceptionnelle permet de faire face aux conditions météorologiques les plus extrêmes. Profitez au fil des ans d'un aspect stable et d'un refuge confortable qui met en valeur la beauté de votre extérieur.

Découvrez la symbiose parfaite entre un design inspirant et une qualité exceptionnelle. Nos margelles de piscine en béton ne se contentent pas d'aller au-delà de vos attentes, elles définissent également de nouvelles normes en matière de conception d'espaces extérieurs. Plongez dans un monde de perfection stylée.

L'espace de vos rêves vous attend!





Sommaire

Le monde des couleurs	4
Croisette	6
Licia	12
Margo	18
Solum	24
Aquitaine	30
Opus	36
Fabrication	42
Recommandation pour la construction	48

Des nuances pour
chaque style

LE MONDE DES COULEURS

Nos blocs de béton sont disponibles dans une palette de couleurs soigneusement sélectionnées qui s'harmonisent sans difficulté avec tous les designs et styles.



Champagne

Une teinte douce et chaude qui dégage un subtil raffinement parfait pour une atmosphère méditerranéenne accueillante.



Gris perle

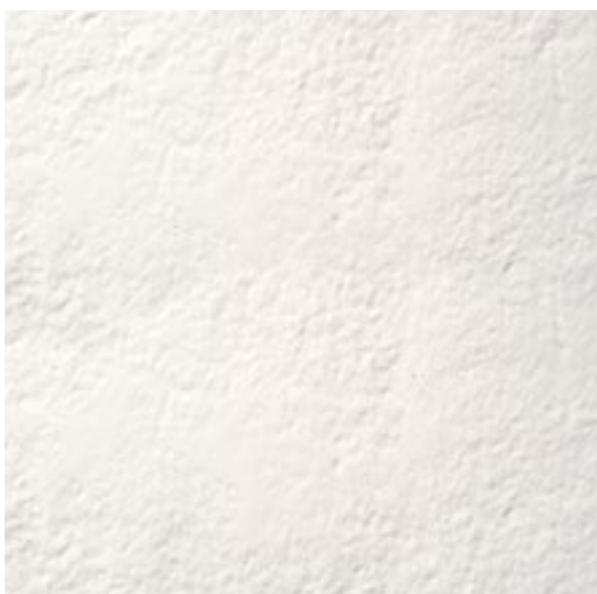
Une teinte noble qui apporte une touche de modernité et peut être associée de multiples façons à d'autres matériaux.





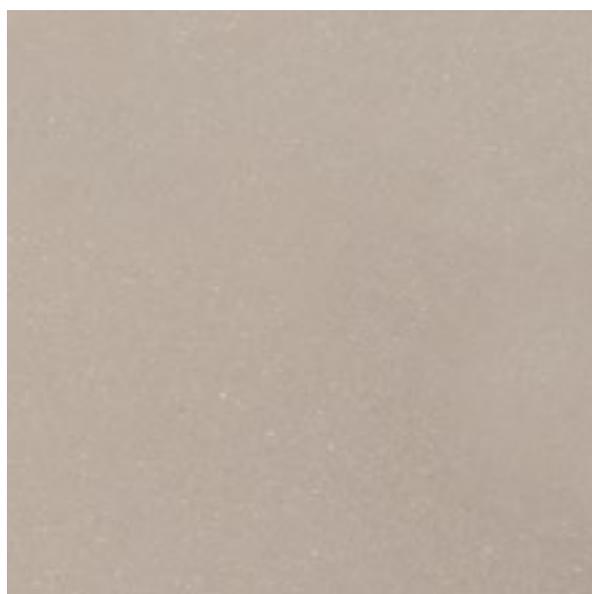
Blanc

Rayonnante et claire, cette teinte apporte une note de fraîcheur à votre aménagement et met en valeur l'architecture de votre pièce.



Gris naturel

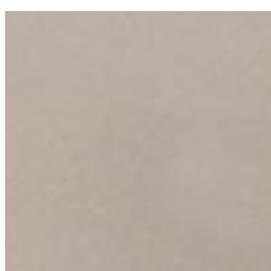
Un classique dont l'élégance sobre souligne la beauté naturelle de vos espaces extérieurs.



Design parfait

CROISSETTE

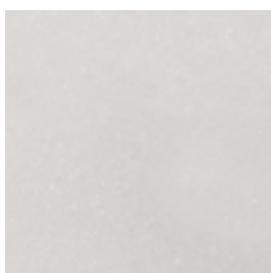
Gris naturel



Champagne



Blanc



La série Croisette se distingue par sa structure discrète et confère à votre espace extérieur ce petit plus en matière de style et d'exclusivité. L'esthétique intemporelle et la précision des finitions font de Croisette le choix idéal pour les espaces extérieurs au design exigeant. Chaque surface reçoit ainsi une note particulière qui séduit par son apparence générale harmonieuse et son aspect haut de gamme – un espace piscine qui invite à s'attarder à tout moment.





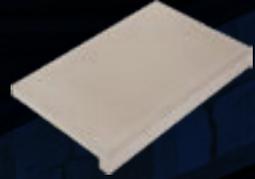


Croisette margelles de piscine en gris naturel





1



2



3



MARGELLES

Désignation	Dimensions (extérieures) en cm L x l x H	Poids kg/pièce	Pièce/mètre courant
1 Profilé en L élément droit	49,5 x 31,0 x 6,0 – 3,0	11,7	2
<hr/>			
2 Élément profilé en L Angle 90°	49,5/49,5 x 31,0 x 6,0 – 3,0	15,0	2
<hr/>			

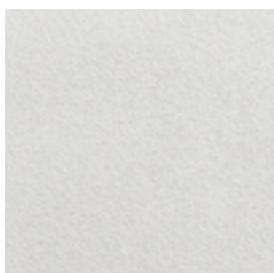
DALLE DE TERRASSE

Désignation	Dimensions (extérieures) en cm L x l x H	Poids kg/pièce	pièces/ m ²
3 Dalle de terrasse/ dalle de raccordement	49,5 x 49,5 x 3,0	18,4	4
<hr/>			

Douce harmonie

LICIA

Blanc



Champagne



Une margelle de piscine pour les plus hautes exigences avec la plaque de raccordement correspondante. Une apparence globale moderne pour se sentir bien et en profiter. Il n'en faut pas davantage pour se sentir bien dans son propre jardin.







Licia margelles de piscine en Champagne





1



2



3



4



5



6



MARGELLES

Désignation	Dimensions (extérieures) en cm L x l x H	Poids kg/pièce	Pièce/mètre courant
1 Élément, droit	74,7 x 31,0 x 3,5	21,5	2
2 Élément, angle intérieur R 15	49,6/49,6 x 31,0 x 3,5	19,6	–
3 Élément, angle intérieur R20	49,6/49,6 x 31,0 x 3,5	17,5	–
3 Élément, angle intérieur R50	63,5 x 31,0 x 3,5	12,5	–
4 Élément, angle 90	49,6/49,6 x 31,0 x 3,5	17,5	–
5 Élément, angle extérieur 90°	49,6/49,6 x 31,0 x 3,5	17,5	–

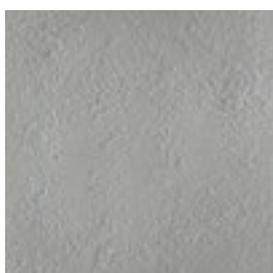
DALLE DE TERRASSE

Désignation	Dimensions (extérieures) en cm L x l x H	Poids kg/pièce	pièces/ m ²
6 Dalle de terrasse/ dalle de raccordement	49,6 x 49,6 x 3,5	20,1	4

En parfait équilibre

MARGO

Gris perle



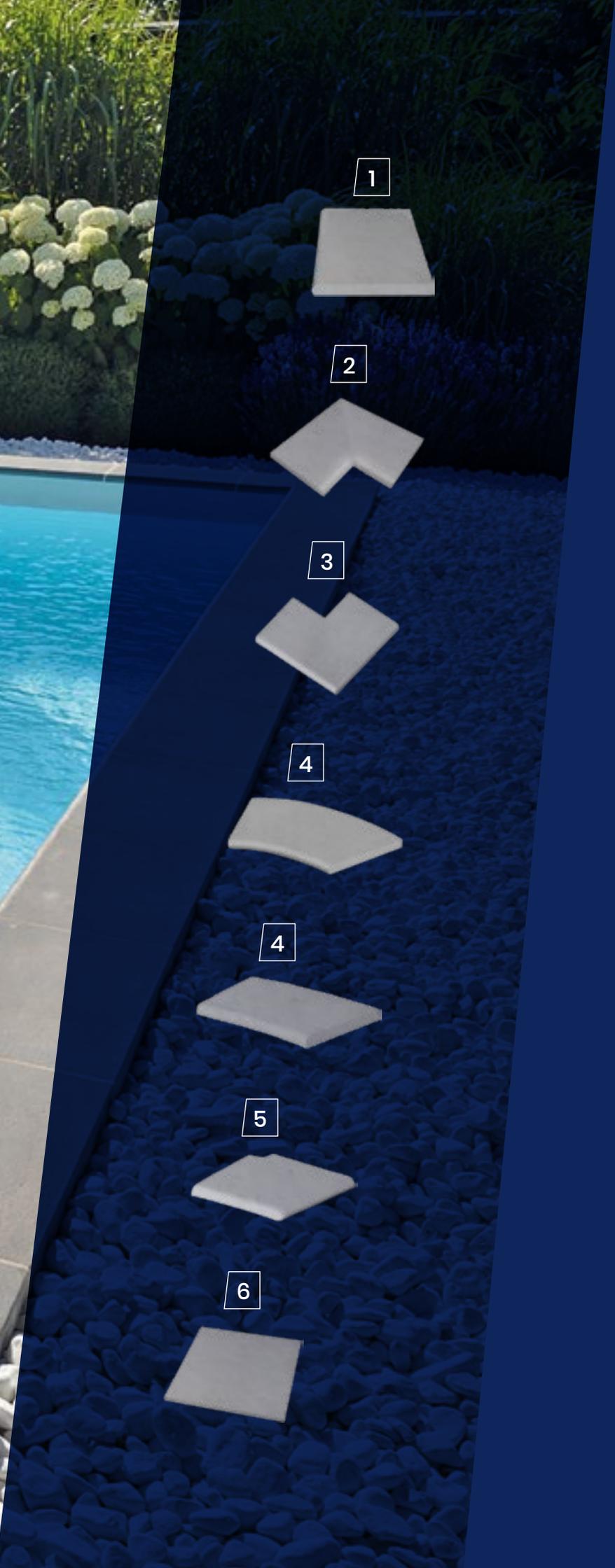
Créez une zone de baignade élégante en gris perle noble, qui se distingue par ses lignes épurées. Laissez libre cours à votre créativité et créez des effets exceptionnels qui transformeront votre espace piscine en un paradis stylé. Élégance et fonctionnalité se conjuguent en un ensemble harmonieux répondant aux plus hautes exigences.





Margo margelles de piscine en gris perle





1



2



3



4



4



5



6



MARGELLES

Désignation	Dimensions (extérieures) en cm L x l x H	Poids kg/pièce	Pièce/mètre courant
1 Élément, droit	49,5 x 31,0 x 3,2	11,8	2
2 Élément, angle 90°	49,5/49,5 x 31,0 x 3,2	16,0	–
3 Élément, angle extérieur 90°	49,5/49,5 x 31,0 x 3,2	16,0	–
4 Élément, arrondi intérieur R 50	63,5 x 31,0 x 3,2	12,5	2
Élément, arrondi intérieur R 100	50,0 x 31,0 x 3,2	10,8	2
Élément, arrondi intérieur R 120	50,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R 150	48,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R 160	49,0 x 31,0 x 3,2	11,0	2
Élément, arrondi intérieur R 175	50,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R 200	50,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R 208	50,0 x 31,0 x 3,2	10,1	2
Élément, arrondi intérieur R 250	50,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R 300	50,0 x 31,0 x 3,2	10,8	2
5 Élément, escalier romain, élément de droite	35,0 x 35,0 x 3,2	9,0	–
Élément, escalier romain, élément de gauche	35,0 x 35,0 x 3,2	9,0	–

DALLE DE TERRASSE

Désignation	Dimensions (extérieures) en cm L x l x H	Poids kg/pièce	pièces/ m ²
6 Dalle de terrasse/ dalle de raccordement	49,5 x 49,5 x 3,2	18,4	4

Pourtour élégant

SOLUM

Gris naturel



Champagne



Les margelles Solum confèrent à votre piscine un caractère méditerranéen. Qu'il s'agisse d'une piscine circulaire ou d'un escalier semi-circulaire, vous avez le choix entre des éléments droits ou ronds avec les pierres Solum. Pour un ensemble harmonieux, la dalle de terrasse Solum est disponible pour compléter l'ensemble.





Solum margelles de piscine en Champagne







1



2



3



4



4



5



6



MARGELLES

Désignation	Dimensions (extérieures) en cm L x l x H	Poids kg/pièce	Pièce/mètre courant
1 Élément, droit	49,5 x 31,0 x 3,2	11,8	2
2 Élément, angle 90°	49,5/49,5 x 31,0 x 3,2	16,0	–
3 Élément, angle extérieur 90°	49,5/49,5 x 31,0 x 3,2	16,0	–
4 Élément, arrondi intérieur R 50	63,5 x 31,0 x 3,2	12,5	2
Élément, arrondi intérieur R 100	50,0 x 31,0 x 3,2	10,8	2
Élément, arrondi intérieur R 120	50,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R 150	48,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R 160	49,0 x 31,0 x 3,2	11,0	2
Élément, arrondi intérieur R 175	50,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R 200	50,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R 208	50,0 x 31,0 x 3,2	10,1	2
Élément, arrondi intérieur R 250	50,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R300	50,0 x 31,0 x 3,2	10,8	2
5 Élément, escalier romain élément de droite,	35,0 x 35,0 x 3,2	9,0	–
Élément, escalier romain élément de gauche	35,0 x 35,0 x 3,2	9,0	–

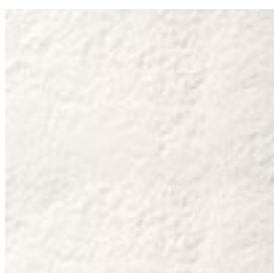
DALLE DE TERRASSE

Désignation	Dimensions (extérieures) en cm L x l x H	Poids kg/pièce	pièces/ m ²
6 Dalle de terrasse/ dalle de raccordement	49,5 x 49,5 x 3,2	18,4	4

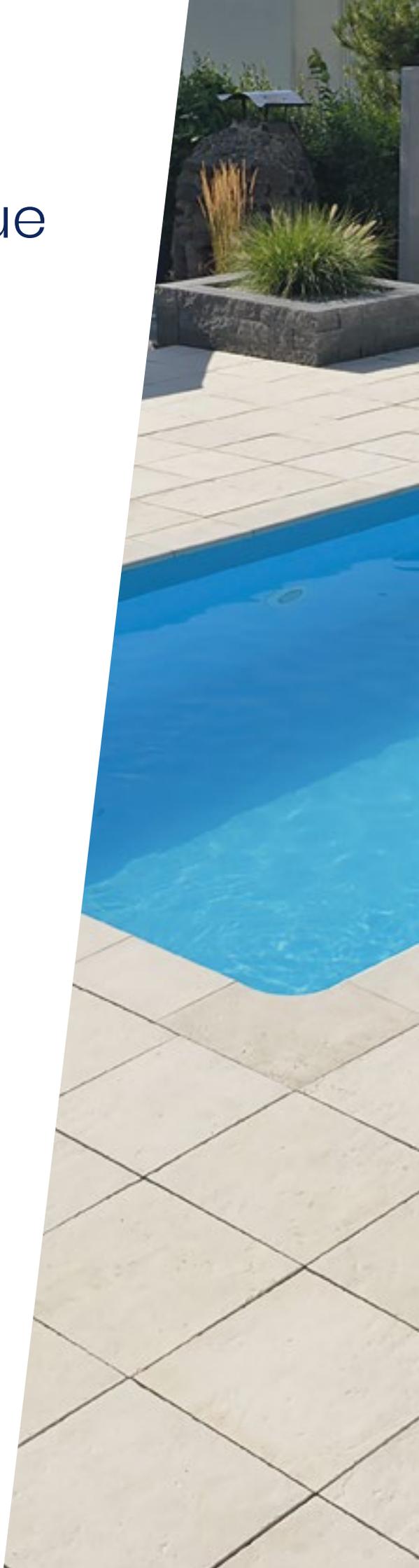
Un purisme artistique

AQUITAINE

Blanc



Voilà de belles perspectives. Avec les margelles de piscine Aquitaine d'un blanc éclatant et les dalles de terrasse de raccordement correspondantes, une ambiance agréable s'installe d'elle-même. Dès la conception, la diversité des formes et des éléments offre une grande marge de manœuvre créative.



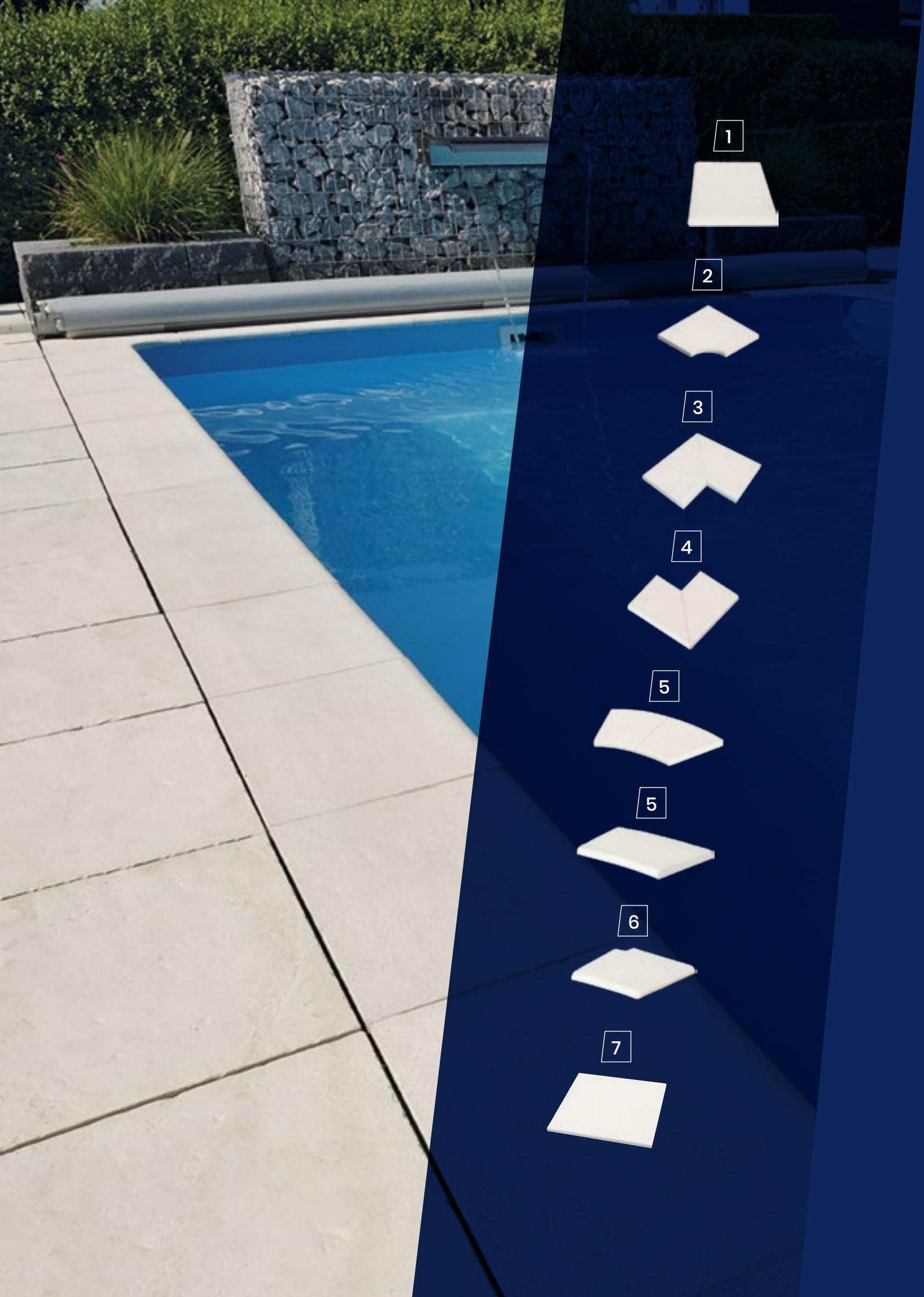






Aquitaine margelles de piscine en blanc





1



2



3



4



5



5



6



7



MARGELLES

Désignation	Dimensions (extérieures) en cm L x l x H	Poids kg/pièce	Pièce/mètre courant
1 Élément, droit	49,5 x 31,0 x 3,2	11,8	2
2 Élément, angle intérieur R15	49,5/49,5 x 31,0 x 3,2	18,0	–
3 Élément, angle 90°	49,5/49,5 x 31,0 x 3,2	16,0	–
4 Élément, angle extérieur 90°	49,5/49,5 x 31,0 x 3,2	16,0	–
5 Élément, arrondi intérieur R 50	63,5 x 31,0 x 3,2	12,5	2
Élément, arrondi intérieur R 100	50,0 x 31,0 x 3,2	10,8	2
Élément, arrondi intérieur R 120	50,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R 150	48,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R 160	49,0 x 31,0 x 3,2	11,0	2
Élément, arrondi intérieur R 175	50,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R 200	50,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R 208	50,0 x 31,0 x 3,2	10,1	2
Élément, arrondi intérieur R 250	50,0 x 31,0 x 3,2	11,2	2
Élément, arrondi intérieur R 300	50,0 x 31,0 x 3,2	10,8	2
6 Élément, escalier romain, élément de droite	35,0 x 35,0 x 3,2	9,0	–
Élément, escalier romain, élément de gauche	35,0 x 35,0 x 3,2	9,0	–

DALLE DE TERRASSE

Désignation	Dimensions (extérieures) en cm L x l x H	Poids kg/pièce	pièces/ m ²
7 Dalle de terrasse/ dalle de raccordement	49,5 x 49,5 x 3,2	18,4	4

La nature à la rencontre
de l'exclusivité

OPUS

Champagne



Les dalles de terrasse Opus permettent de créer facilement une ambiance accueillante. De nombreux formats offrent en effet des possibilités de pose individuelles. D'autre part, il existe des éléments assortis tels que les marches-bloc et les pierres de bordure.







Opus marche-bloc, dalles de terrasse et pierres de bordure en Champagne





1

2

3

4

5

DALLES DE TERRASSE

Désignation	Dimensions (extérieures) en cm L x l x H	Poids kg/pièce	pièces/ m ²
1 Dalle unique Opus	60,5 x 40,0 x 3,0	16,0	4,13
2 Dalle unique Opus	40,0 x 40,0 x 3,0	10,5	6,25
3 Kit Opus	1 kit Opus = environ 1,26 m ² composé de 8 panneaux 3 x (60,5 x 40,0 x 3,0) 2 x (40,0 x 40,0 x 3,0) 1 x (40,0 x 19,0 x 3,0) 2 x (19,5 x 19,5 x 3,0) pour un joint de 10 mm de large	80,2	0,79

PIERRE D'ENCADREMENT ET MARCHE-BLOC

Désignation	Dimensions (extérieures) en cm L x l x H	Poids kg/pièce	pièces/ m ²
4 Pierre d'encadrement Opus	100,0 x 7,0 x 20,0	32,2	1
5 Marche-bloc Opus	100,0 x 35,0 x 15,0	120,7	1

Perfection achevée

MANUFACTURE

Nos pierres en béton sont bien plus que de simples matériaux de construction – elles sont le fruit d'un travail artisanal et d'une précision passionnée. Dans notre manufacture, elles suivent un processus de fabrication minutieux : qu'il s'agisse du lissage des bords, du moulage ou du démoulage, chaque pierre est travaillée avec le plus grand soin pour en révéler le caractère unique.

Cet amour du détail et le choix des meilleurs matériaux sont la clé de l'extraordinaire qualité qui distingue nos pierres. Chaque pierre est fabriquée avec une attention particulière et devient ainsi une pièce unique, s'intégrant harmonieusement dans votre environnement.







Que ce soit pour des contours élégants de piscines ou des terrasses stylées, nos pierres en béton offrent non seulement une grande diversité esthétique, mais aussi durabilité et fonctionnalité. Profitez des avantages qu'offre un vrai travail artisanal et laissez-vous séduire par la qualité et le charme de nos produits.





Recommandation pour la
CONSTRUCTION





MARGELLES DE PISCINE

Croisette | Licia | Margo | Solum | Aquitaine

Poser, jointoyer et entretenir

Remarques générales

Ces instructions de pose et de jointoiement s'appliquent à la pose et au jointoiement des margelles de piscine des séries Croisette, Licia, Margo, Solum et Aquitaine qui ne sont pas soumises à la circulation et qui ne sont pas constamment en contact avec l'eau ou en contact direct avec l'eau (par ex. débordement derrière les éléments).

Les margelles de piscine sont fabriquées avec des agrégats naturels selon un procédé de production particulier. Ce procédé permet d'obtenir un aspect unique avec une qualité élevée et constante.

De légères différences de couleur peuvent toutefois apparaître entre les différents éléments. Pour une pose harmonieuse, nous recommandons d'utiliser le contenu de plusieurs palettes en même temps et de les mélanger lors de la pose.

Vérifiez le bon état et la qualité des produits à la réception de la marchandise ou avant sa pose. Les réclamations concernant des marchandises déjà posées ou installées ne peuvent pas être acceptées.

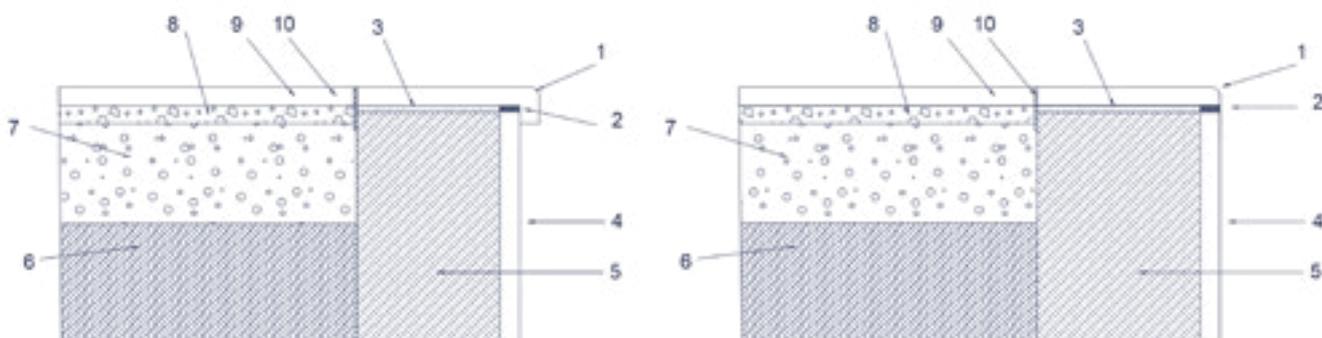
Pose des Weser Waben® margelles de piscine Croisette, Licia, Margo, Solum et Aquitaine

Les margelles de piscine sont posées sur des supports en béton dont la surface d'appui doit être suffisamment large pour exclure tout «basculement». Avant la pose des éléments, le support en béton doit avoir suffisamment durci et les principaux retraits doivent être terminés. C'est généralement le cas au moins un mois environ après la réalisation du support. La pose des panneaux peut se faire soit par collage, soit frais sur frais dans le mortier du lit de pose. Avant la pose, la face inférieure des panneaux doit être rendue rugueuse à l'aide d'une brosse métallique afin d'augmenter l'adhérence.

Après le durcissement correspondant du béton, les margelles de piscine sont posées par «collage» au moyen d'une colle flexible à lit moyen, modifiée par des matières plastiques, appropriée. Les directives de mise en œuvre du fabricant de colle doivent être prises en compte et respectées. Il faut toutefois prévoir une épaisseur moyenne de lit de pose d'environ 10 à 15 mm au cas où le support présenterait des irrégularités importantes.

Comme alternative à la méthode de collage, les margelles de piscine peuvent être posées sur un lit de mortier humide d'environ 3 cm d'épaisseur, avec une pente d'environ 2 % (= environ 2 cm/m) par rapport au revêtement adjacent extérieur. Pour obtenir un effet de liaison optimal, le support en béton et la face inférieure des dalles doivent être pourvus d'un pont d'adhérence et posés frais sur frais avec le lit de mortier. Cela a pour effet de renforcer la liaison entre les dalles de bordure de bassin et le lit de mortier.

Comme il n'est pas exclu que des coupes soient nécessaires sur le chantier, il est recommandé de poser d'abord les bordures sans les fixer sur le bord du bassin afin de déterminer l'endroit le plus favorable pour une coupe. En règle générale, la pose de la bordure doit être effectuée avant la pose du revêtement adjacent. Effectuer la coupe à partir d'une plaque à la fois afin d'éviter les différences de dimensions dues à la coupe.



1. pierre de bordure de bassin
2. joint à plasticité permanente (silicone)
3. colle flexible

4. paroi de la piscine
5. remplissage de béton
6. terre
7. couche portante (gravillons/pierres)

8. couche de propreté (gravillons)
9. plaque de raccordement
10. joint de travail

Pose par «collage»

Jointoiement des Weser Waben® Margelles de piscine Margo, Solum et Aquitaine

Lors de la pose, il convient de prévoir et d'aménager des joints d'environ 10 mm de large entre les éléments. Les joints doivent être remplis/jointés au plus tôt 24 heures après la pose avec un matériau de remplissage de joint approprié

et conforme aux exigences. Il est possible d'utiliser ici, outre le matériau de remplissage des joints spécialement adapté à la teinte des éléments, des matériaux plasto-élastiques ou d'autres mortiers disponibles dans le commerce et adaptés

à l'application. Le remplissage des joints s'effectue à l'aide d'une truelle à joints, d'une spatule ou d'une seringue (selon le matériau). Une pose « grinçante », c'est-à-dire sans joints, ou encore le remplissage des joints par barbotage ne sont pas autorisés. Les dommages causés par ces causes ne peuvent pas être reconnus comme motif de réclamation.

Des joints de dilatation d'une largeur d'environ 10 mm doivent être réalisés avec les éléments de construction adjacents et remplis selon les exigences. En outre, nous recommandons de réaliser un joint de dilatation sur les côtés longitudinaux de plus de 6 à 8 m ainsi que dans les coins.

ASTUCE

Calcul: mesure/rayon fini(e) «surface de la paroi intérieure de la piscine» = «mesure» prédéfinie pour les éléments d'encadrement. (cf. rayons disponibles).

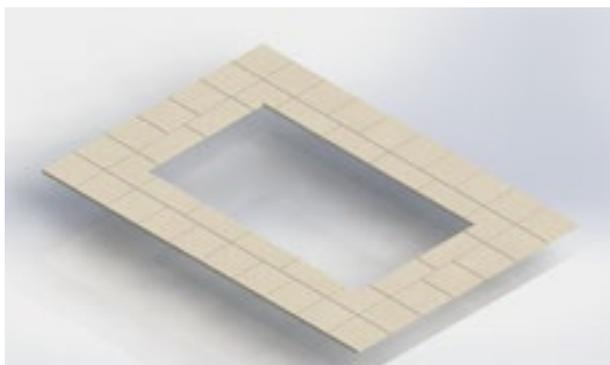
Exemple: pour un diamètre de piscine de 500 cm (rayon fini «surface de paroi intérieure de la piscine» = 250 cm), les éléments d'encadrement «arrondi intérieur R 250» sont nécessaires.

Jointoiment des Weser Waben® margelles de piscine Licia und Croisette

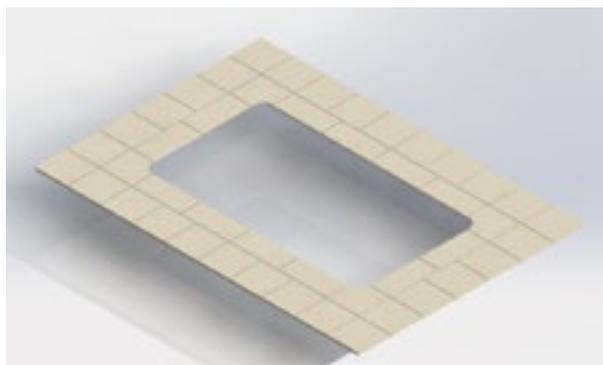
Les margelles de piscine et les plaques de raccordement Croisette et Licia sont posées avec des joints d'une largeur minimale de 3 mm. Les joints doivent être remplis/jointés au plus tôt 24 heures après la pose avec un matériau de remplissage de joints approprié et conforme aux exigences. Outre le matériau de remplissage des joints spécialement adapté à la couleur des éléments, il est possible d'utiliser des matériaux de remplissage des joints plasto-élastiques ou d'autres mortiers disponibles dans le commerce et adaptés à l'application. Le remplissage des joints s'effectue à l'aide

d'une truelle, d'une spatule ou d'une seringue (selon le matériau). Une pose « grinçante », c'est-à-dire sans joints, ou le remplissage des joints par barbotage ne sont pas autorisés. Les dommages causés par ces causes ne peuvent pas être reconnus comme motif de réclamation. Des joints de dilatation d'une largeur d'environ 6 mm doivent être réalisés avec les éléments de construction adjacents et remplis selon les exigences. Nous recommandons en outre de réaliser un joint de dilatation sur les côtés longitudinaux de plus de 6 à 8 m ainsi que dans les coins.

Exemple de pose de l'assemblage de margelles de piscine et de dalles de terrasse Licia:



Pose avec un angle intérieur de 90



Pose avec R15 et R20 (angle intérieur avec arrondi)

(La pose de l'angle intérieur 90° est disponible pour toutes les séries de margelles de piscine, avec angle R15 et R20 uniquement pour la série Licia)

Nettoyage et entretien Croisette, Licia, Margo, Solum et Aquitaine

Après la pose et le jointoiment, il est conseillé d'imprégner les margelles de piscine. Celle-ci permet aux éléments de garder plus longtemps leur fraîcheur, les protège contre les salissures et facilite le nettoyage et l'entretien réguliers - car il n'est malheureusement pas possible de s'en passer totalement. Weser Waben® propose à cet effet une imprégnation spéciale que vous pouvez vous procurer auprès de votre revendeur spécialisé. Il est également possible d'utiliser des produits appropriés disponibles dans le commerce, mais il faut dans tous les cas respecter les indications du fabricant. L'imprégnation (à base aqueuse) est appliquée au rouleau ou par pulvérisation sur les éléments secs et exempts de poussière, conformément aux directives de traitement. Selon la sollicitation et les conditions météorologiques, une

imprégnation ultérieure peut être nécessaire tous les 2 à 3 ans environ.

Le nettoyage doit être effectué à intervalles réguliers avec des produits de nettoyage neutres ou légèrement alcalins disponibles dans le commerce. Les nettoyeurs acides sont à éviter. Ils peuvent avoir un effet négatif sur l'imprégnation et la surface des éléments. Les nettoyeurs haute pression ne doivent pas être utilisés pour le nettoyage des éléments, car ils peuvent attaquer la surface du revêtement. Au lieu de cela, il est recommandé de « frotter » manuellement les margelles de piscine en utilisant les nettoyeurs mentionnés et de les rincer ensuite avec un jet d'eau doux (peu de pression). Il convient de respecter les indications du fabricant.

ASTUCE

Autres informations importantes sur les possibilités de pose des et leur «jointoiment» et «nettoyage et entretien» vous trouverez sur www.weserwaben.de.

DALLES DE TERRASSE

Croisette | Licia | Margo | Solum | Aquitaine | Opus

Pose sur des supports non collés (variante 1)

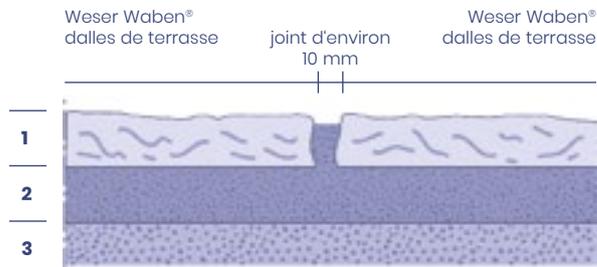
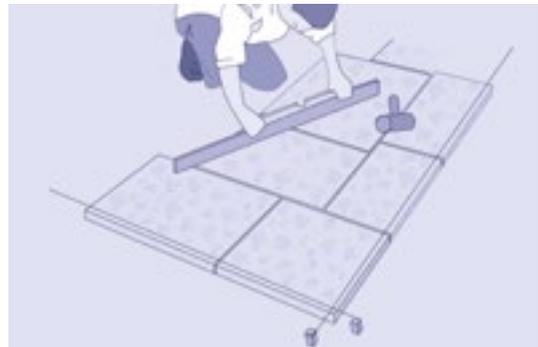


Figure 1: Schéma de principe des dalles de terrasse Opus

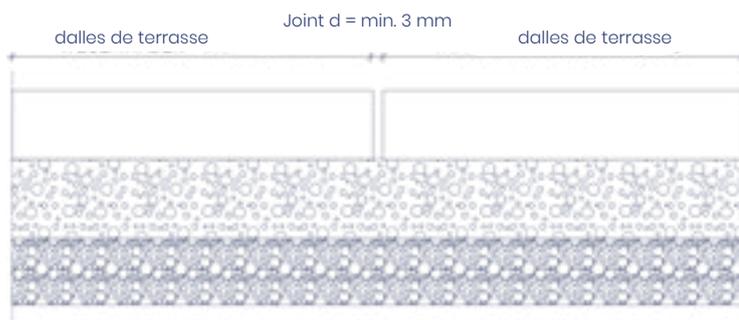
- 1 **plaque de terrasse**
d = env. 3,2 cm (ou 2,8 cm)
- 2 **Lit de gravillons**
en gravillons de 0,5 à 3 mm ou de 2 à 5 mm, d = 3 à 5 cm
- 3 **Couche portante**
portante, résistante au gel, avec $\geq 2\%$ de pente



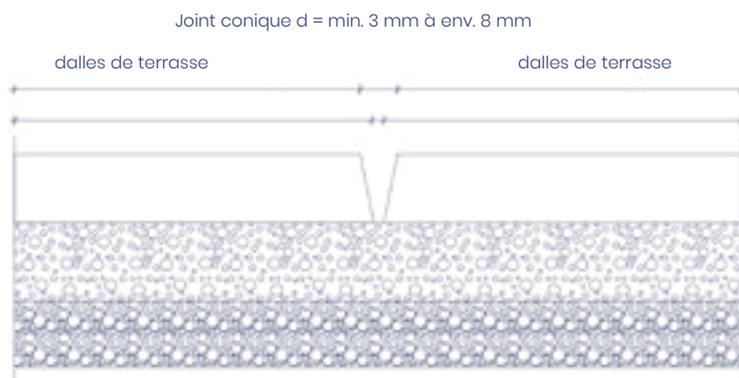
La première plaque doit être posée dans du mortier, afin que la plaque ne glisse pas lors de l'alignement.



Jointoyez les panneaux avec un matériau de jointoiement approprié. Évitez de salir la surface.



- 1 Dalle de terrasse Croisette, Licia d = env. 3 cm
- 2 Lit de gravillons de 1-3 mm ou 2-5 mm, d = 3-5 mm
- 3 Support porteur, résistant au gel, avec une pente de 2%



- 1 Dalle de terrasse Margo, Solum et Aquitaine d = env. 3 cm
- 2 Lit de gravillons de 1-3 mm ou 2-5 mm, d = 3-5 mm
- 3 support stable et résistant, résistant au gel, avec 2% de pente

Pose sur gravillons ou mortier

Remarques générales: Les dalles de terrasse sont principalement destinées aux terrasses, balcons et loggias. Elles conviennent également pour les allées et les entrées de maison, etc. mais pas pour les chemins carrossables.

Un support adapté aux exigences respectives, solide et résistant au gel constitue la condition de base la plus importante pour la réalisation d'un revêtement de dalles impeccable. Avant la pose, la face inférieure des dalles doit être rendue rugueuse à l'aide d'une brosse métallique afin d'augmenter l'adhérence.

En principe, il faut distinguer trois possibilités de pose différentes:

Variante 1: Construction non liée avec pose au niveau du sol sur un sous-sol compacté par couches, porteur et capable de s'infiltrer, à l'abri du gel, dans un lit de gravillons, composé de gravillons de 1 à 3 mm ou de 2 à 5 mm, sur une couche d'environ 20 à 25 cm d'épaisseur d'un mélange de gravier, de gravillons et de sable compacté (fig. 1).

Variante 2: Pour une pose durablement stable des dalles, également en combinaison avec un jointoiement solide ne

nécessitant pas d'entretien, il est possible de procéder à une pose partiellement liée. Dans ce cas, les dalles sont posées frais sur frais dans un mortier de lit de pose perméable à l'eau ou un mortier monograin (4 – 6 cm) avec une couche d'adhérence appliquée au dos. Une couche de base doit être réalisée comme pour la construction non liée.

Cas particulier du support en béton à l'extérieur. En cas de pose sur une sous-construction en béton existante, pourvue d'une pente adéquate, éventuellement d'un collage et d'une isolation, (p. ex. terrasses (de toit), balcons, loggias, etc.), il convient de privilégier la méthode de construction liée. Une natte de drainage est nécessaire sous le mortier d'assise afin d'éviter la stagnation de l'eau.

Variante 3: pose pour l'intérieur sur une dalle en béton non collée et non isolée. Dans ce cas, les dalles sont posées sur 5 points de mortier, la consistance du mortier devant être telle qu'il puisse se répartir sous l'ensemble de la dalle lorsqu'on le frappe, afin de garantir une grande résistance aux charges. Lors de la pose des dalles dans le mortier, il convient d'utiliser des matériaux de remplissage des joints appropriés.

En règle générale, il convient de privilégier le « lit de gravillons » (variante 1) par rapport à tous les autres types de pose.

Pose sur gravillons ou mortier

Afin d'obtenir un ensemble uniforme et harmonieux en termes de couleur, les dalles doivent être prélevées et mélangées simultanément sur plusieurs palettes. Lors de la pose des dalles, il faut veiller à ce que la pente soit suffisante ($\geq 2\%$), et que les dalles reposent sur toute leur surface sur le lit de gravillons.

Les dalles de terrasse sont fabriquées à la main. Les matériaux utilisés sont des matériaux naturels soumis à des variations naturelles. En raison de ces variations au sein des agrégats, des différences de couleur et de structure de la surface des dalles sont inévitables, voire même voulues. Elles sont renforcées par de légères différences de hauteur dans les panneaux individuels et soulignent ainsi le caractère naturel.

Les tolérances dimensionnelles dans le domaine de la longueur et de la largeur peuvent aller jusqu'à environ $\pm 3-5$ mm. Une différence de hauteur dans la densité jusqu'à ± 3 mm est autorisée. Les dalles de terrasse doivent être martelées à l'aide d'un maillet en caoutchouc approprié. Il convient de toujours utiliser des marteaux en caoutchouc de couleur neutre, qui ne donnent pas de couleur. Pour la découpe des dalles, une meuleuse d'angle (Flex) ou une scie à eau convient. Ne pas utiliser de plaques vibrantes ou de vibreurs à rouleaux !

Le jointoiement: les dalles de terrasse doivent être posées avec des joints d'environ 10 mm de large ! Exception Licia: pour la ligne Licia, une largeur de joint d'au moins 3 mm est prise en compte ! Une pose sans joints n'est pas autorisée.

Des joints de dilatation doivent être placés entre le dallage et les éléments de construction fixes adjacents. De plus, des joints de dilatation doivent être réalisés après une surface de pose d'au moins 25 m². En cas de pose dite « libre » des dalles dans/sur un lit de gravillons, les joints doivent être réalisés avec un matériau de jointoiement adapté à la largeur des joints et au matériau du lit de pose (par ex. gravillons de 0,5 à 3 mm ou 2 à 5 mm). Les joints doivent être remplis jusqu'à saturation avec le matériau de jointoiement. Il est également possible d'utiliser des produits équivalents d'autres fabricants.

L'utilisation de mortiers de jointoiement peut modifier temporairement la surface des dalles de terrasse (légère brillance/couleur plus intense). Dans tous les cas, les instructions du fabricant doivent être observées et respectées. Les bords sombres et humides qui peuvent apparaître sur les dalles après la pose sont généralement dus à l'humidité provenant du matériau de lit de pose. Après le séchage, ces bords ne sont plus visibles.

Les besoins en dalles de terrasse indiqués en m² de surface tiennent compte des dimensions des dalles de terrasse, des tolérances dimensionnelles admissibles et de la largeur des joints. Les écarts dans les largeurs de joints indiquées entraînent une augmentation ou une diminution des besoins par m².

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

1. GÉNÉRALITÉS

a. Les conditions générales de vente (CGV) suivantes s'appliquent aux relations commerciales entre l'utilisateur (ci-après : l'utilisateur) et son partenaire contractuel (ci-après : le partenaire contractuel), qui agissent en tant qu'entrepreneurs (§ 14 BGB), personnes morales de droit public et fonds spéciaux de droit public. Ces CGV séparées s'appliquent à l'achat de biens de consommation ou aux contrats de vente à distance.

b. Les présentes CGV ne s'appliquent pas aux prestations de travail et de construction, à l'exception du point 5 lit. c. des présentes CGV.

c. Les conditions générales de vente ou autres dispositions divergentes du partenaire contractuel ne prennent effet que si l'utilisateur les confirme expressément.

2. LIVRAISON

a. Le lieu d'exécution pour la livraison est la centrale à béton, l'entrepôt de livraison ou l'entreprise travaillant pour le compte de l'utilisateur, sauf convention contraire.

b. Transfert des risques dans le cadre de contrats de vente

aa. Si le lieu de prestation et de résultat est la centrale à béton, l'entrepôt de livraison ou l'entreprise travaillant pour le compte de l'utilisateur (dette portable), le risque d'endommagement ou de perte accidentelle de la marchandise est transféré au moment de la remise au partenaire contractuel ou au tiers chargé par le partenaire contractuel de l'enlèvement.

bb. Si le lieu de la prestation et du résultat est le siège de la partie contractante ou un autre lieu désigné par celle-ci (dette portable), le risque de détérioration ou de perte accidentelle de la marchandise est transféré au moment de la livraison convenue de la marchandise.

cc. Si le lieu de la prestation est l'usine et le lieu du résultat le domicile du cocontractant ou un autre lieu désigné par lui (vente à distance, § 447 BGB), le risque d'endommagement ou de perte fortuite de la marchandise est transféré au moment de la remise au commissionnaire de transport, au transporteur ou à toute autre personne ou institution chargée de l'exécution de l'expédition.

dd. Si le partenaire contractuel est en retard pour la réception de la marchandise (retard du créancier), le risque lui est transféré. Ceci ne s'applique pas si la marchandise périt ou est endommagée pendant le retard du créancier en raison d'une intention ou d'une négligence grave de l'utilisateur.

c. Transfert des risques dans le cadre de contrats d'entreprise

aa. L'utilisateur supporte les risques jusqu'à la réception de l'ouvrage. Si le cocontractant est en retard dans la réception, les risques lui sont transférés. Cette disposition ne s'applique pas si les marchandises périssent ou sont endommagées pendant le retard du créancier en raison d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de l'utilisateur. Le risque est également transféré au cocontractant lorsque les conditions de l'article 650g, paragraphe 1 ou 2 du BGB sont réunies et que l'ouvrage a été procuré au cocontractant.

bb. L'utilisateur n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration accidentelle des biens livrés par le cocontractant.

cc. Si, à la demande du cocontractant, l'utilisateur expédie l'ouvrage à un endroit autre que le lieu d'exécution, les dispositions du § 447 BGB applicables à la vente s'appliquent en conséquence.

d. Sauf convention contraire, l'utilisateur se réserve le droit d'exécuter les commandes en livraisons partielles, dans la mesure où l'objectif de la prestation n'en est pas affecté et que cela est acceptable pour le partenaire contractuel en fonction des circonstances. Les réclamations non significatives concernant les livraisons partielles ne dispensent pas de l'obligation d'accepter la quantité restante de la marchandise commandée conformément au contrat.

e. Pour les livraisons dans le cadre d'une dette d'envoi ou de livraison convenue, il est supposé, sauf accord contraire, que les voies d'accès au lieu de déchargement sont appropriées et qu'il est possible de décharger immédiatement, faute de quoi il est possible d'annuler la commande.

f. Si l'utilisateur a une obligation de livraison, celle-ci est suspendue tant que l'autre partie ne lui a pas remis les actes d'exécution nécessaires pour la partie concernée de la livraison ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles à l'exécution de la commande ou ne lui a pas fourni d'informations.

g. Les défauts de matières premières ou d'énergie non imputables à l'utilisateur, les grèves, les lock-out, les perturbations du trafic, les dispositions administratives ainsi que les dépassements des délais de livraison du fournisseur, les perturbations de l'exploitation, tous les cas de force majeure et autres circonstances non imputables à l'utilisateur, à ses représentants légaux et à ses auxiliaires d'exécution, qui entravent la capacité de livraison, libèrent l'utilisateur de son obligation de livraison pour la durée de leur existence. Dans ce cas, l'utilisateur est en outre en droit - en tenant compte du point 4 des présentes CGV - de résilier le contrat sans dommages et intérêts si la prestation lui est devenue impossible ou inacceptable ou si la fin de l'empêchement à la prestation n'est pas prévisible. Dans ce cas de résiliation, le partenaire contractuel doit être immédiatement informé de l'indisponibilité et les contre-prestations du partenaire contractuel doivent être remboursées sans délai. En cas de force majeure, le partenaire contractuel peut également se retirer sans la restriction mentionnée précédemment.

h. L'utilisateur a le droit de résilier le contrat si, après la confirmation de la commande, des augmentations inattendues et exceptionnelles (60% et plus) des coûts des matières premières et de l'énergie surviennent et se répercutent sur le prix de vente. En contrepartie, l'autre partie est en droit de résilier le contrat si, après la confirmation de la commande, des baisses inattendues et exceptionnelles (60% et plus) des coûts des matières premières et de l'énergie surviennent et se répercutent sur le prix de vente. i. Si, en dépit de la diligence requise, l'utilisateur ne se rend compte de la solvabilité objective du partenaire contractuel qu'après la conclusion du contrat ou si la situation financière du partenaire contractuel se détériore après la conclusion du contrat et que le droit à la prestation de l'utilisateur s'en trouve menacé, l'utilisateur est en droit de résilier le contrat sans avoir à verser de dommages et intérêts - en tenant compte du point 4 des présentes conditions générales.

3. LES FAUX-CULS

a. La marchandise est exempte de défauts matériels si elle présente la qualité convenue au moment du transfert des risques. Si la qualité n'a pas été convenue, la marchandise est exempte de défauts matériels si elle est adaptée à l'utilisation prévue par le contrat. Dans le cas contraire, la marchandise est exempte de vices matériels si elle convient à l'usage habituel et présente une qualité qui est habituelle pour les choses du même type et à laquelle l'acheteur peut s'attendre compte tenu de la nature de la chose. Est assimilé à un défaut matériel le fait que l'utilisateur livre une autre chose ou une quantité insuffisante.

b. Le cocontractant est tenu d'inspecter et de vérifier immédiatement si la marchandise est mise à disposition en parfait état et complète, et de signaler immédiatement tout défaut visible. Les vices cachés doivent être signalés immédiatement après leur découverte. La réclamation et l'exercice des droits revendiqués doivent dans tous les cas avoir lieu avant un traitement, une combinaison ou un mélange et pendant le délai de garantie. La disposition de l'article 377 du Code de commerce allemand (HGB) finit par s'appliquer dans les conditions qui y sont mentionnées.

c. En cas de réclamations pour défauts, le partenaire contractuel est en droit de retenir des paiements dans une mesure proportionnelle aux défauts constatés, étant entendu qu'une proportion raisonnable correspond généralement au maximum au maximum au double des coûts nécessaires pour la correction du défaut. Le partenaire contractuel est autorisé à retenir des paiements en invoquant des défauts uniquement si une réclamation légitime a été soulevée. Si la réclamation pour défauts s'avère injustifiée, l'utilisateur a le droit de demander le remboursement des frais encourus auprès du partenaire contractuel.

d. Les marchandises livrées peuvent présenter de légères variations par rapport aux échantillons et aux représentations dans les brochures qui ont été présentées au partenaire contractuel avant la conclusion du contrat. Les différences de couleur par rapport aux représentations dans les brochures sont d'ordre technique. L'utilisation d'additifs naturels peut entraîner des variations dans la qualité des produits, telles que de légères efflorescences, des variations de couleur, des bavures, des pores, des cavités ou des fissures superficielles.

des écarts, des modifications et des tolérances insignifiants ne constituent pas - à l'exception des livraisons incorrectes - une déviation de la qualité convenue ou habituelle, dans la mesure où les normes DIN sont respectées.

e. Les prestations ou parties de prestations présentant un défaut matériel, apparu dans le délai de prescription et dont la cause existait déjà au moment du transfert de risque au partenaire contractuel, seront, au choix de ce dernier, réparées ou remplacées gratuitement par l'utilisateur dans le cas d'un contrat de vente ; pour les contrats de prestation de services, l'utilisateur a le choix d'effectuer gratuitement une réparation ou un remplacement. La disposition de l'article § 439 BGB s'applique aux contrats de vente, et les dispositions des articles §§ 635, 637 BGB s'appliquent aux contrats de prestation de services.

f. L'utilisateur doit toujours avoir la possibilité d'effectuer une réparation, sauf si celle-ci est déraisonnable pour le client. Si la réparation échoie au sens des articles § 440 BGB ou § 636 BGB, le partenaire contractuel peut - sans préjudice d'éventuelles demandes de dommages et intérêts - se retirer du contrat ou réduire la rémunération.

g. Les demandes du partenaire contractuel pour les frais nécessaires à l'exécution d'une réparation, notamment les coûts de transport, de trajet, de main-d'œuvre et de matériaux, sont exclues si ces frais augmentent de manière disproportionnée en raison du déplacement de la marchandise vers un autre lieu, sauf si ce déplacement correspond à l'utilisation prévue de la marchandise selon le contrat.

h. Dans les cas urgents, où la sécurité de l'exploitation est en danger et pour éviter d'autres dommages, et si l'utilisateur est immédiatement informé, ou si l'utilisateur est en retard pour la correction du défaut, le partenaire contractuel peut faire corriger le défaut immédiatement par lui-même ou par un tiers et exiger de l'utilisateur le remboursement des frais nécessaires à la correction du défaut. L'article § 637 BGB reste inchangé.

i. Le droit du partenaire contractuel au remboursement des frais nécessaires en vertu de l'article § 439 alinéa 3 BGB n'existe que si le partenaire contractuel a installé ou fixé la marchandise conformément aux instructions de l'utilisateur ou, dans les autres cas, de manière appropriée et en fonction de l'usage prévu.

j. Toute autre demande de dommages et intérêts du partenaire contractuel en raison d'un défaut est exclue. Cela ne s'applique pas si aa. la responsabilité est obligatoire, par exemple en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux,

bb. l'utilisateur a dissimulé frauduleusement un défaut juridique ou matériel ou a assumé une garantie pour la qualité de la marchandise,

cc. le dommage est dû à une faute intentionnelle ou une négligence grave de l'utilisateur, de son représentant légal ou de son auxiliaire d'exécution,

dd. une violation fautive des obligations de l'utilisateur, de son représentant légal ou de son auxiliaire d'exécution a entraîné un dommage pour la vie, le corps ou la santé,

ee. le dommage résulte d'une violation fautive d'une obligation essentielle (obligation cardinale) par l'utilisateur, c'est-à-dire une obligation dont le respect est indispensable à la bonne exécution du contrat.

ff. Les dispositions de la clause 3 lit. j. de ces CGV s'appliquent également aux réclamations directes du partenaire contractuel contre les représentants légaux ou auxiliaires d'exécution de l'utilisateur. Ces dispositions n'impliquent pas de modification de la

charge de la preuve au détriment du partenaire contractuel.

k. Les réclamations pour défaut ne s'appliquent pas aux usures naturelles supportées par le partenaire contractuel ou aux dommages qui, après le transfert de risque, sont causés par un traitement incorrect ou négligent, une surcharge, des moyens d'exploitation inappropriés, des travaux de construction défectueux, un terrain de construction inapproprié ou des influences spéciales non prévues dans le contrat. Si des modifications ou des réparations inappropriées sont effectuées par le partenaire contractuel ou des tiers, il n'existe également aucune réclamation pour défauts concernant ces modifications et leurs conséquences, à moins que, dans des cas exceptionnels, l'utilisateur en soit responsable.

l. Les droits légaux de recours du partenaire contractuel contre l'utilisateur n'existent que dans la mesure où le partenaire contractuel n'a conclu aucun accord au-delà des réclamations légales pour défaut lors d'une revente éventuelle. Pour l'étendue du droit de recours, la clause 3 lit. j. de ces CGV s'applique également.

m. Les réclamations pour défaut concernant la marchandise ou l'ouvrage expirent un an après la livraison ou l'acceptation de l'objet. Les délais plus longs du § 438 alinéa 1 n° 2 (bâtiments et objets pour bâtiments), § 445b alinéa 1 BGB (droit de recours) et § 634 a alinéa 1 n° 2 (bâtiments) sont applicables.

n. Pour le droit de rétractation visé au § 437 BGB et § 634 BGB, l'article § 218 BGB s'applique. Le partenaire contractuel peut, malgré l'invalidité de la rétractation selon § 218 alinéa 1 BGB, refuser de payer la rémunération dans la mesure où il serait en droit de le faire en raison de la rétractation. S'il fait usage de ce droit, l'utilisateur peut se retirer du contrat.

o. Pour le droit de réduction visé au § 437 BGB et § 634 BGB, l'article § 218 BGB et la clause 3 lit. d. de ces CGV s'appliquent en conséquence.

p. Le partenaire contractuel doit donner à l'utilisateur l'opportunité d'examiner immédiatement la réclamation, en particulier en mettant à disposition la marchandise défectueuse et son emballage pour inspection.

4. AUTRES DEMANDES DE DOMMAGES-INTÉRÊTS

a. Toutes autres demandes de dommages-intérêts et de remboursement de frais sont exclues. Cela ne s'applique pas si aa. la responsabilité est obligatoire, par exemple en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux,

bb. l'utilisateur a dissimulé frauduleusement un défaut juridique ou matériel ou a assumé une garantie pour la qualité de la marchandise,

cc. le dommage est dû à une faute intentionnelle ou une négligence grave de l'utilisateur, de son représentant légal ou de son auxiliaire d'exécution,

dd. une violation fautive des obligations de l'utilisateur, de son représentant légal ou de son auxiliaire d'exécution a entraîné un dommage pour la vie, le corps ou la santé,

ee. le dommage résulte d'une violation fautive d'une obligation essentielle (obligation cardinale) par l'utilisateur, c'est-à-dire une obligation dont le respect est indispensable à la bonne exécution du contrat.

5. PRIX, PAIEMENT, EXIGIBILITÉ ET RETARD

a. Les prix s'entendent départ usine de béton ou entrepôt de distribution, hors montage, installation, décaissement, frais de transport et d'emballage, sauf accord contraire.

b. Les escomptes et autres réductions nécessitent un accord spécifique.

c. Si l'utilisateur prend en charge l'installation ou le montage et qu'aucun accord contraire n'est conclu, le partenaire contractuel supporte, en plus de la rémunération convenue, tous les frais accessoires habituels tels que les frais de déplacement, les frais de transport des outils et des bagages personnels ainsi que les allocations de déplacement.

d. L'utilisateur n'est pas obligé d'accepter les lettres de change. Les lettres de change acceptées peuvent être retournées au partenaire contractuel avant leur échéance, et un paiement en espèces immédiat peut être exigé à l'échéance. L'utilisateur peut refuser l'acceptation des chèques s'il existe des doutes fondés sur leur couverture. L'acceptation n'est toujours faite qu'à titre de règlement. e. Les dispositions de l'article § 366 BGB s'appliquent.

f. Le partenaire contractuel ne peut compenser qu'avec des créances non contestées ou juridiquement établies.

g. En cas de contrat de vente, le montant de la facture - sauf accord contraire - est exigible immédiatement après la réception de la marchandise. Dans le cas d'un contrat de prestation de services, la disposition de l'article § 641 BGB s'applique ; dans le cas d'un contrat de construction, la disposition de l'article § 650g alinéa 4 BGB s'applique. Le partenaire contractuel est en retard de paiement au plus tard 30 jours après l'échéance et la réception d'une facture ou d'un état de paiement équivalent.

h. Une dette monétaire en retard de paiement est soumise à des intérêts - sans préjudice de toute autre réclamation. Le taux d'intérêt est d'au moins huit points de pourcentage au-dessus du taux de base en vigueur de la Deutsche Bundesbank. En cas de preuve d'un dommage d'intérêt plus élevé, celui-ci est à rembourser.

6. DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, DROITS D'AUTEUR ET DÉFAUTS DE DROITS

a. L'utilisateur n'est pas responsable des violations des droits de propriété qui résultent d'une utilisation imprévisible des produits livrés ou de modifications apportées par le partenaire contractuel ou à sa demande.

b. Si, au moment du transfert de risque, il existe une violation des droits de propriété imputable à l'utilisateur, celui-ci garantit par réparation que :

aa. les produits sont modifiés de manière à ne plus violer les droits de tiers sans altérer de manière excessive leur fonctionnalité ou leur utilité ;

bb. les produits enfreignant les droits de propriété sont remplacés par des produits dont l'utilisation contractuelle ne viole pas les droits de propriété, dans la mesure où cela est raisonnable pour le partenaire contractuel ;

cc. un droit d'utilisation correspondant ou suffisant pour les besoins de ce contrat est accordé.

c. Des droits et des réclamations supplémentaires concernant une réduction, une résiliation et/ou des dommages et intérêts ne peuvent être exercés que sur la base de ces conditions générales de vente et des réglementations légales complémentaires.

d. Le partenaire contractuel est tenu d'informer l'utilisateur par écrit dès que possible si un tiers revendique ou fait valoir judiciairement ou extrajudiciairement un droit de propriété sur les produits objet du contrat. Avant la reconnaissance d'une réclamation pour violation des droits de propriété, l'utilisateur doit avoir la possibilité de donner son avis. A la demande de l'utilisateur, le partenaire contractuel doit lui permettre de négocier ou de défendre le litige avec le tiers à ses frais et sous sa propre responsabilité.

e. Si le partenaire contractuel manque délibérément à son obligation énoncée au point 6. d., il est responsable envers l'utilisateur pour les dommages en résultant. Les réclamations conformément au point 6. b. et c. sont ainsi exclues.

f. Les réclamations du partenaire contractuel sont exclues dans la mesure où il est responsable de la violation des droits de propriété.

7. DROITS DE SÛRETÉ

a. L'utilisateur se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix d'achat ou de la rémunération, et dans le cas de lettres de change ou de chèques jusqu'à leur encaissement.

b. Si la valeur des marchandises en réserve de propriété ou des sûretés données dépasse le montant total des créances de plus de 20 %, l'utilisateur est tenu de libérer ou de rétrocéder la partie excédentaire à la demande du partenaire contractuel.

c. Le partenaire contractuel est tenu de traiter les marchandises en réserve de propriété avec soin. En cas de violation grave de cette obligation, l'utilisateur est en droit d'exiger la restitution immédiate des marchandises.

d. Le partenaire contractuel peut vendre ou transformer les marchandises en réserve de propriété dans le cadre de ses activités commerciales normales. En contrepartie, le partenaire contractuel cède à l'utilisateur ses créances contre ses clients à hauteur de la créance de l'utilisateur envers le partenaire contractuel concernant la livraison de la marchandise concernée. L'autorisation de revente et de transformation est annulée si le partenaire contractuel conclut une interdiction de cession avec ses clients.

Sur demande de l'utilisateur, dès que le partenaire contractuel est en retard de paiement, il doit notifier la cession à ses clients et fournir à l'utilisateur les informations et documents nécessaires.

e. Tant que la réserve de propriété existe, le traitement ou la transformation des marchandises en réserve de propriété est effectué pour l'utilisateur. L'utilisateur devient propriétaire ou copropriétaire, conformément aux articles §§ 947, 950 BGB, de la nouvelle chose créée.

f. Si les marchandises en réserve de propriété sont combinées ou mélangées avec d'autres objets, l'utilisateur acquiert la copropriété de la nouvelle chose au prorata de la valeur des marchandises en réserve par rapport à celle des autres objets au moment de la combinaison ou du mélange, conformément à l'article § 948 BGB.

g. La nouvelle chose créée par traitement, combinaison ou mélange est considérée comme une marchandise en réserve de propriété à sens de ces conditions.

h. Si les marchandises livrées ou les objets qui en sont issus sont intégrés dans le bien immobilier d'un tiers au point d'en devenir des éléments essentiels, les créances du partenaire contractuel contre ses clients, à hauteur de la valeur d'achat de la réserve de propriété installée, passent à l'utilisateur pour garantir ses créances, sans qu'une déclaration de cession spéciale soit nécessaire. Ces créances sont transférées au moment de leur naissance.

i. L'exercice de la réserve de propriété, la reprise ou la saisie de l'objet livré par l'utilisateur n'entraîne pas la résiliation du contrat. En cas de reprise, l'utilisateur est en droit, après avertissement préalable et fixation d'un délai raisonnable, de vendre librement les objets de la manière la plus favorable possible. Le produit de la vente est imputé sur les créances de l'utilisateur après déduction des frais de vente raisonnables.

8. CONSEIL

a. Un conseil technique ne fait pas partie des contrats d'achat ou de prestation de services. Un conseil technique contraignant nécessite un contrat de conseil technique séparé et écrit. Un conseil technique ne dispense pas le partenaire contractuel de l'obligation de traiter les marchandises livrées de manière appropriée et professionnelle.

b. Les propositions de conception, dessins et autres outils livrés restent la propriété de l'utilisateur et ne peuvent être mis à la disposition de tiers, même partiellement, sans son consentement, tout comme les autres documents fournis.

9. DISPOSITIONS FINALES

a. Le tribunal compétent - y compris pour les litiges impliquant des lettres de change, chèques et documents - est le siège social de l'utilisateur.

b. La loi de la République fédérale d'Allemagne s'applique à la relation contractuelle, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG).

WESER Bauelemente-Werk GmbH
Alte Todenmanner Straße 39
D- 31737 Rinteln

Téléphone +49 (0)5751 9604-66
sales@weserwaben.de

www.weserwaben.de

